

*Contrôle
continu*

Première

Résumés de cours

Exercices

Contrôles

Corrigés

Histoire Géographie

Résumés de cours et exercices corrigés

1^{re}

2^e édition



1

La Révolution française et l'Empire : une nouvelle conception de la nation

La Révolution française marque pour la France comme pour l'Europe le passage du monde « moderne » au monde « contemporain ». En effet, une fois la Révolution terminée avec l'Empire, les nouvelles valeurs apportées par la France marquent durablement les hommes et les sociétés, soit par l'acceptation inconditionnelle soit par le rejet parfois absolu. Alors que la Révolution française n'est pas le premier épisode révolutionnaire mondial, elle n'en demeure pas moins, par ses constructions politiques et sociales une référence.

1. De 1789 à 1792, le roi et la nation tentent une monarchie à l'anglaise

S'il faut chercher les origines de la Révolution française, la tâche est plus que complexe puisque la Révolution peut aussi bien procéder de l'Ancien Régime et des blocages politiques, économiques et sociaux qui lui étaient intrinsèques, que de forces « externes », qu'il s'agisse des nouveaux modes de pensée issus des Lumières que des exemples suscités par les révolutions anglaises et américaine. Sans doute tous ces phénomènes se conjuguent-ils et il est vain d'en établir une hiérarchie ; toujours est-il qu'ils viennent se superposer à une profonde crise financière et politique, conduisant l'absolutisme dans l'impasse.

Les imprudences de Louis XVI conduisent l'absolutisme dans l'impasse

► **La crise est surtout financière.** Turgot, contrôleur général des Finances, tente de mettre fin aux privilèges de ceux qui ne paient pas d'impôts, mais Louis XVI le renvoie en 1776. Les dépenses militaires provoquées par la guerre d'Amérique alourdissent encore plus le déficit colossal du budget de l'État. Pour éviter d'augmenter les impôts, le successeur de Turgot, Necker, multiplie les emprunts mais l'État s'endette un peu plus. À tour, Necker est renvoyé (1781).

La crise politique prend le relais. En 1788, Louis XVI tente de mettre fin à l'opposition des parlements (qu'il avait pourtant rétablis lors de son avènement) en se passant d'eux pour enregistrer ses lois. Les parlementaires les plus durs sont arrêtés. À Grenoble, le 7 juin 1788, le peuple empêche les troupes royales d'exiler les parlementaires en leur jetant des tuiles du haut des toits : c'est la « journée des tuiles ». Désormais, le peuple soutient les parlements, car il pense résister aux impôts avec leur appui. Près de Grenoble, au château de Vizille, les trois ordres de la province se réunissent et font la grève de l'impôt tant que le roi n'aura pas convoqué les États généraux (qui n'avaient pas été convoqués depuis la régence de Marie de Médicis en 1614).

► **Le roi doit céder et convoque les États généraux pour le mois de mai 1789.** Il rappelle aussi Necker aux finances. Pour préparer les États généraux, des cahiers de doléances sont rédigés par les électeurs de chaque ordre dans lesquels ils expriment des désirs de réformes : réforme fiscale avant tout, mais aussi suppression des privilèges et égalité devant la loi ; il faut noter que les cahiers qui attaquent le roi et la monarchie sont rarissimes. Le tiers état estime cependant qu'il mérite, par son importance numérique (soit 98 % de la population), d'avoir le même nombre de députés que la noblesse et le clergé réunis ; il demande aussi le vote par tête (1 député = 1 voix) et non le vote par ordre (1 ordre = 1 voix) qui annulerait la représentation du nombre. À la fin de 1788, Louis XVI accepte le doublement du nombre de députés du tiers état, mais la façon de compter les voix reste en suspens.

En 1789, trois révolutions font basculer l'Ancien Régime

► **La Révolution au sommet :** les députés des trois ordres se réunissent en États généraux au château de Versailles le 5 mai 1789. Chaque ordre a sa propre salle. Le 17 juin 1789, les députés du Tiers État, séparés des deux autres ordres, se proclament Assemblée nationale. Le roi réplique en faisant fermer leur salle. Les députés du tiers se reportent alors sur la salle du jeu de paume, à proximité du château, où ils jurent, le 20 juin, de rester ensemble « *jusqu'à ce que la Constitution du royaume soit établie* » : c'est le serment du Jeu de paume. Devant la pression des députés du tiers état, le roi finit par réunir les trois ordres et accepte de faire un vote par tête et non par ordre. Des nobles et des membres du clergé rejoignent le tiers état. Le 9 juillet, l'Assemblée se déclare « constituante », c'est-à-dire qu'elle prépare une Constitution.

► **La Révolution des villes :** deux provocations de Louis XVI mécontentent les Parisiens : 2000 soldats sont envoyés pour surveiller Paris, et Necker est une nouvelle fois renvoyé. La réaction est violente : le 12 juillet, les Parisiens, qui veulent se défendre, vont chercher des armes aux Invalides (alors hôpital militaire)

et de la poudre à la Bastille, qui est prise d'assaut le 14 juillet 1789. C'est la fin d'un important symbole de l'absolutisme puisqu'elle était aussi une prison royale où le roi pouvait y faire enfermer quiconque par lettre de cachet.

Dans de nombreuses villes, des troupes de bourgeois se forment pour protéger les habitants : ce sont les Gardes nationales.

► **La Révolution des campagnes** : la « Grande Peur » des mois de juillet et d'août est une panique qui touche la plupart des petits bourgs. On craint de prétendus brigands payés par les notables pour piller les récoltes. Des paysans se soulèvent alors et attaquent les châteaux afin d'y détruire les archives et ainsi effacer les droits et taxes du seigneur sur les terres. Pour empêcher que les révoltes ne s'étendent encore, **les députés de la noblesse et du clergé proposent, dans la nuit du 4 août, de renoncer à leurs privilèges et à leurs taxes.**

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est votée le 20 août 1789 :

- l'article 1 : « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit...* »..., rappelle l'abolition des privilèges ;
- l'article 3 met fin à la monarchie de droit divin ; théoriquement, le roi ne tient plus son pouvoir de Dieu mais du peuple ;
- l'article 4 rappelle que le respect de l'autre est la limite de la liberté ;
- l'article 11 abolit la censure royale et fonde la liberté d'expression...

Épilogue : en octobre 1789, le pain, devenu très cher en raison de mauvaises récoltes, provoque la colère des Parisiens, et particulièrement des Parisiennes du faubourg Saint-Antoine (près de la Bastille) qui décident d'aller en chercher à Versailles. On en profite pour obliger le roi à signer l'abolition des privilèges et, comme on se méfie de lui, on décide de le ramener avec sa famille à Paris. Dorénavant, la famille royale réside au Palais des Tuileries, près du Louvre, sous la surveillance du peuple parisien.

Fin 1789-août 1792: la monarchie parlementaire est tentée mais échoue

► **De profonds changements ont lieu. L'administration est réorganisée** : en décembre 1789, la France est divisée en 83 départements de façon à ce que le chef-lieu (la ville principale) soit accessible de n'importe quel point du département en moins d'une journée de cheval pour l'aller-retour. Les provinces de l'Ancien Régime sont donc supprimées et, désormais, l'administration n'est plus nommée par le roi mais élue par le peuple.

Les impôts sont simplifiés : à la place des anciennes taxes, on met en place des « contributions » en fonction de la richesse de chacun.

L'État cherche de l'argent pour payer ses dettes. Il est alors décidé de mettre les biens du clergé « à la disposition de la nation », c'est-à-dire que les terres et richesses de l'Église appartiennent désormais à l'État qui peut les vendre. En attendant que tout soit vendu, des bons circulent dans le royaume : normalement, à chaque « assignat » correspond un nombre fixe de richesses de l'Église, mais le système dégénère très vite car il y a de plus en plus d'assignats fabriqués et donc en circulation, ce qui en fait chuter le cours.

Le 12 juillet 1790, **la Constitution civile du clergé** oblige les prêtres à prêter serment à l'État (comme tout fonctionnaire) et donc aux idées de la Révolution. Le clergé se divise bien vite : ceux qui n'acceptent pas le serment et donc les changements révolutionnaires sont les « réfractaires » et ceux qui acceptent le serment sont appelés les « jureurs ». Le pape se prononce en faveur des réfractaires. Le roi, très catholique, se sent mal à l'aise et voudrait se ranger à la position du pape. Il se sent comme prisonnier aux Tuileries.

► **Au début de l'été 1791**, le roi et la Nation sont au bord du divorce. Dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, le roi et la famille royale quittent le palais des Tuileries pour rejoindre le nord-est du royaume où une armée attend des ordres. Faisant étape à Varennes, le roi est reconnu dans une auberge. Il est arrêté et reconduit à Paris dans un silence de mort.

Les révolutionnaires se demandent s'il est encore possible de faire confiance au roi qui a tenté d'arrêter le cours des événements. La Fayette soutient le roi, tandis que le docteur Marat, l'avocat Danton et le journaliste Desmoulins organisent une manifestation à Paris le 17 juillet sur le Champ-de-Mars pour demander la fin de la royauté. La Fayette fait tirer sur la foule (50 morts) et disperse la manifestation. Une majorité de bourgeois de l'Assemblée nationale a donc fait son choix : soutenir le roi, qui est proclamé innocent de sa fuite !

La nouvelle Constitution fonde une monarchie parlementaire. L'Assemblée constituante a enfin terminé ses travaux : une nouvelle Constitution peut commencer à fonctionner. Elle rappelle la monarchie parlementaire anglaise, même si le roi des Français peut en bloquer le mécanisme par son droit de veto. Des élections ont lieu pour mettre en place la nouvelle Assemblée législative. Selon leur soutien apporté au roi, les nouveaux députés vont se positionner à *gauche* ou à *droite* des gradins de l'Assemblée : les monarchistes à *droite* et les partisans de la limitation des pouvoirs du roi à *gauche*. C'est la naissance en politique de la « gauche » et de la « droite » françaises.

2. La France en République (1792-1799)

Les imprudences de Louis XVI conduisent l'absolutisme dans l'impasse

► **La guerre sert de test à la nouvelle Constitution.** Le 20 avril 1792, sur proposition du roi, l'Assemblée législative vote à la quasi-unanimité la guerre au roi d'Autriche (neveu de Marie-Antoinette). L'Assemblée compte bien mettre le roi à l'épreuve tandis que le roi espère secrètement une défaite et le rétablissement de la monarchie absolue. Le 25 juillet 1792, le chef des armées prussienne et autrichienne, le duc de Brunswick, menace Paris de représailles si les révolutionnaires venaient à exercer la « moindre violence » sur le roi et sa famille. Le test de la guerre a fonctionné : le roi serait complice des ennemis de la France.

Tandis que l'Assemblée proclame la « Patrie en danger », la foule des Parisiens s'organise en « commune insurrectionnelle » : les « sans-culottes » se présentent comme les défenseurs de la Révolution en réclamant la taxation du pain (prix maximum à 8 sous). **Le 10 août 1792**, en réponse à la menace de Brunswick, une foule de sans-culottes force l'entrée du palais des Tuileries. Les affrontements avec les troupes loyales au roi font plus de 1 000 morts. Devant la pression populaire, **l'Assemblée législative déclare la fin de la royauté**, ce qui a deux conséquences : que faire du roi devenu inutile ? Il faut changer de Constitution puisque la monarchie parlementaire n'est plus possible.

► De nouvelles élections sont donc organisées, qui permettent à une nouvelle Assemblée constituante, formée d'hommes nouveaux, de rédiger une nouvelle Constitution. La guerre accélère les événements : après la victoire de Valmy du 20 septembre 1792, **la Convention décide que la France sera une république**. Le procès du roi est organisé. Déclaré coupable, le roi est guillotiné le 21 janvier 1793 sur la place de la Révolution (actuelle place de la Concorde).

3. Sous une république, comment terminer la révolution ?

La première république est assaillie de toutes parts

► **De septembre 1792 à juin 1793, la Convention girondine apparaît modérée.** Début septembre 1792, les élections d'une nouvelle Assemblée ont lieu au suffrage universel, ce qui est un grand progrès même si les femmes n'ont toujours pas le droit de vote et que la participation est très faible (un électeur sur dix !). Ces élections ont lieu dans un climat de violence : à Paris comme en province, des « suspects » sont arrêtés et massacrés par centaines ! À Paris, les prisonniers

sont jugés rapidement pour être exécutés. Ces « massacres de septembre » ont lieu parce qu'on soupçonne les armées ennemies d'avoir des points d'appui en France, y compris dans les prisons !

La Convention est très divisée et selon la position qu'occupent les députés sur les gradins des surnoms sont donnés. À gauche et haut perchés sur les gradins, **les Montagnards** (Robespierre, Marat, Danton, Saint-Just...) s'appuient sur les sans-culottes parisiens. En cas de besoin, une dictature ne leur fait pas peur pourvu que la révolution soit sauvée. À droite et au milieu des gradins, **les Girondins** ou « Brissotins » (de Brissot, un de leurs membres) sont surtout des bourgeois de province dont beaucoup viennent du département de la Gironde. Leur programme est modéré : défendre la propriété, se méfier des sans-culottes parisiens et de la Commune insurrectionnelle de Paris. Pour eux, Paris ne doit pas imposer son pouvoir à l'ensemble du pays. En bas des gradins, c'est **la « Plaine »** (avec l'abbé Siéyès) ou le « Marais » : un tiers des députés ne sont pas fixés dans leurs idées. Au gré des circonstances, ils soutiennent les Montagnards ou les Girondins.

► Les Girondins doivent faire face à l'Europe et à la guerre civile. Auréolé par la victoire du général girondin Dumouriez à Jemmapes (en Belgique), le groupe des Girondins a d'abord le soutien de la Plaine. Mais, très vite, après l'exécution du roi, l'Angleterre et l'Espagne entrent dans la guerre du côté de la coalition contre la France. En février, la Convention décide la « levée en masse » de **300 000 hommes** ; or, jusque-là, les soldats étaient volontaires.

Dans l'ouest de la France, **les Chouans et les Vendéens, de sympathie royaliste, se révoltent** en apprenant la nouvelle. La situation est grave : la jeune république doit affronter ses ennemis sur les frontières et à l'intérieur du pays. Pour financer la guerre, les Montagnards, soutenus par les sans-culottes, veulent taxer les riches. En mars 1793, Dumouriez passe à l'ennemi ; sa trahison rejaillit sur les Girondins, qui, alors qu'ils défendent les plus riches, apparaissent de plus en plus comme des ennemis de la Révolution.

La république bascule dans la Terreur

► **Le 2 juin 1793 est un tournant majeur.** La foule des sans-culottes, aidée de gardes nationaux, encercle le bâtiment de la Convention et obtient **l'arrestation d'une trentaine de députés girondins**. Les Montagnards n'ont plus qu'à ramasser le pouvoir vacant. Geste symbolique pour venger les Girondins, Charlotte Corday assassine Marat le 13 juillet 1793.

De juillet 1793 à juillet 1794, la Convention montagnarde installe la Terreur. « Il faut que l'État soit sauvé », affirme Robespierre. Jusqu'à la paix, des institutions provisoires sont créées : ainsi, les douze membres du Comité de Salut

public sont constamment réélus par la Convention de septembre 1793 à juillet 1794. Les libertés sont suspendues sur tout le territoire, les prix et les salaires sont contrôlés pour éviter leur hausse. La Terreur s'institue aux armées : tous les Français, jeunes ou vieux, femmes ou hommes, doivent y participer d'une façon ou d'une autre. La Terreur est surtout policière : les suspects sont emprisonnés, jugés sommairement par le tribunal révolutionnaire et guillotines.

Les souvenirs de la religion catholique sont effacés. Tout ce qui portait la marque de l'Église est sécularisé : églises, mariage, état-civil, calendrier (plus de noms de saints et plus de dimanche ; 1792 devient l'an I du nouveau calendrier). Robespierre tente même de remplacer Dieu par l'Être suprême.

La Terreur se renforce mais apparaît de plus en plus comme inutile. Les opposants internes aux Montagnards sont guillotines à leur tour : Hébert, jugé trop extrémiste, et Danton, jugé trop modéré. À partir de juin 1794, alors que la guerre touche à sa fin (victoire de Fleurus le 26 juin 1794) et que la Belgique est reconquise par les Français, **la Terreur s'intensifie.** Mais le 8 thermidor (26 juillet), à la tribune de l'Assemblée, Robespierre dénonce encore les « factions » qui menacent une « représentation nationale avilie » et réclame le châtement des « traîtres », sans toutefois les désigner nommément, ce qui inquiète l'ensemble des Conventionnels. Inquiets pour leur propre vie, des membres de la Montagne (Barère, Cambon, Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Tallien et Fouché) prennent l'initiative : **ils accusent Robespierre de créer une dictature.** Son arrestation est votée le 9 thermidor (27 juillet 1794). Il est guillotiné le 10 sans que les sans-culottes se soient beaucoup soulevés, car hostiles au maximum des salaires.

La recherche d'un équilibre au détriment de la légalité

► **De juillet 1794 à octobre 1795, la liquidation de la Terreur s'accompagne d'irrégularités et de violences.** La Terreur est donc liquidée, le Tribunal révolutionnaire et la Commune insurrectionnelle de Paris supprimés... Le Club des Jacobins est fermé, les prisonniers libérés et les Girondins survivants amnistiés ; pour le symbole, le corps de Marat est retiré du Panthéon. Par ailleurs, la loi du maximum des salaires et des prix est abolie, ce qui signifie un retour à la liberté économique. Les prix recommencent à monter, ce qui profite aux spéculateurs.

Toute pression populaire est empêchée. En avril-mai 1795, des révoltes de sans-culottes sont écrasées par l'armée. Alors qu'en province des Montagnards sont persécutés, une nouvelle Constitution est prévue ; les députés « thermidoriens » décident de se réserver les deux tiers des sièges de la nouvelle Assemblée afin de barrer la route à un retour possible de la royauté. En 1795, le général Hoche conclut une paix avec la Vendée royaliste, tandis qu'à la mort de Louis « XVII », son oncle Louis « XVIII », en exil à Vérone, se proclame roi. Une insurrection

royaliste en Bretagne, formée notamment d'émigrés venant d'Angleterre, est arrêtée en juin 1795 ; le 5 octobre 1795 (13 vendémiaire an IV), un soulèvement royaliste est écrasé à Paris par Barras et le jeune général Bonaparte.

De 1795 à 1799, la Révolution s'essouffle sous le Directoire. Dans la nouvelle Constitution, les pouvoirs sont séparés et fragmentés pour éviter la dictature : ainsi, le pouvoir exécutif est confié à cinq directeurs (d'où le nom de « Directoire »). Le problème est qu'en cas de conflit entre les différents pouvoirs, seul un coup d'État peut servir d'arbitre. Ainsi, plusieurs fois (en 1797 et 1798), des élections sont annulées afin d'éviter une majorité royaliste (1797) ou jacobine (1798). À gauche, la Conjuración des Égoux est écrasée : le journaliste Babeuf, qui veut supprimer la propriété privée agricole et la remplacer par l'exploitation collective, est arrêté puis guillotiné en mai 1797.

En mai 1797, Sieyès est élu directeur. Il pense qu'il faut modifier la Constitution en renforçant l'exécutif. Napoléon Bonaparte apparaît comme le « sabre » qu'il cherche pour mettre fin à l'instabilité politique.

► **Le coup d'État des 18-19 brumaire an VIII (9-10 novembre 1799) porte un coup fatal au Directoire et à la Révolution.** Né à Ajaccio en 1769, un an après que la Corse a été acquise par la France au détriment de la République de Gênes, Napoléon Bonaparte est un noble de petite fortune qui commence sa carrière militaire à 16 ans. Partisan de Robespierre, il entre en disgrâce à la mort de ce dernier. Mais sa carrière est relancée en octobre 1795 quand il écrase la révolte royaliste. En mars 1796, il devient commandant en chef de l'armée d'Italie. Craignant sa trop forte popularité, le Directoire préfère l'éloigner en l'envoyant en expédition en Égypte en mai 1798. Quittant précipitamment l'Égypte le 23 août 1799, Napoléon Bonaparte débarque en France début octobre. Il s'entend alors avec deux directeurs, dont Sieyès, pour mettre au point un coup d'État. Celui-ci a lieu en deux jours, les 18 et 19 brumaire an VIII : prenant prétexte d'un prétendu complot, les Conseil doivent se rendre à Saint-Cloud tandis que les 5 directeurs démissionnent. C'est l'intervention de l'armée qui a raison des hésitations légalistes des Anciens. **Un nouveau régime est rapidement mis en place : le Consulat** et, le 15 décembre, on peut lire dans la proclamation des trois consuls, Bonaparte, Sieyès et Ducos : « Citoyens, la Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée : elle est finie. »